

# MUTÉCO EXPERTS-COMPTABLES

ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMERIQUE DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS SUR LES TERRITOIRES

## QU'EST-CE QUE C'EST

- > Le projet MUTÉCO est un **dispositif de formation-conseil**, proposé aux cabinets d'expertise comptable et aux centres de gestion agréés. Il a pour objectif de les **accompagner dans leur transition liée au développement du numérique, au travers de l'acquisition de compétences spécifiques** par l'ensemble de leurs collaborateurs. Il vise en priorité les cabinets de moins de 50 salariés.

## À QUOI CELA SERT-IL ?

### POUR LES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE

#### > Dirigeants, en mobilisant ce projet, vous pourrez :

- faire évoluer les compétences de vos salariés au regard des impacts du numérique sur leurs métiers,
- développer de nouvelles compétences au sein de votre cabinet afin de faire face aux transformations de vos missions traditionnelles.

### POUR LES SALARIÉS

#### > Grâce au projet MUTEKO, un salarié pourra :

- aborder les notions fondamentales liées au numérique,
- acquérir de nouvelles compétences en matière d'utilisation des outils numériques,
- développer de nouvelles compétences pour répondre à de nouvelles missions,
- renforcer son employabilité.

## QUELLES FORMATIONS ?

### > Ce projet vise deux volets de formation :

- L'évolution des compétences des salariés au regard des impacts du numérique.
- Le développement de nouvelles compétences pour faire face aux transformations des missions traditionnelles des cabinets comptables et de leurs collaborateurs.

## QUI EST CONCERNÉ ?

### > Les cabinets d'expertise comptable et les centres de gestion agréés adhérents à AGEFOS PME et en priorité ceux de moins de 50 salariés.

#### > Les salariés :

- appartenant à un cabinet d'expertise comptable remplissant les conditions précédentes,
- ayant un besoin identifié d'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine du numérique.

## LES CONSEILS D'AGEFOS PME

- > **Faites part de vos perspectives de développement à votre conseiller AGEFOS PME et prenez le temps de déterminer vos besoins en nouvelles compétences.**
- > **Identifiez les besoins de formation et faites vous accompagner dans la construction de votre projet.**

## QUEL FINANCEMENT?

### > Financement de la formation

- Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 70 % par AGEFOS PME avec la participation du FPSPP.
- Versement volontaire des cabinets d'expertise comptable pour les 30 % restant.

### > Rémunération du salarié\*

- Prise en charge des salaires des bénéficiaires de la formation par AGEFOS PME avec la participation du FPSPP, hors salariés en contrats aidés, sur la base d'un forfait de 13 € par heure de formation.

*\* Uniquement pour les salariés des entreprises de - 250 salariés (PME au sens communautaire) et pour les formations réalisées pendant le temps de travail.*

## QUELLE DUREE?

- > Les actions de formation sont à engager avant fin octobre 2018 et à réaliser avant le 31 décembre 2018.

## QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

- Contactez votre conseiller AGEFOS PME pour construire votre projet de formation.
- AGEFOS PME vous accompagne dans vos choix d'actions de formation et dans la sélection des organismes de formation au regard des besoins exprimés en matière de numérique.
- AGEFOS PME vous informe des modalités de prise en charge des coûts de la formation.

## AGEFOS PME VOUS ACCOMPAGNE

- > Pour analyser vos besoins en compétences nouvelles et venir en appui à la construction de votre projet de formation.
- > Pour trouver les solutions de financement adaptées, dans le respect des critères définis par AGEFOS PME.
- > Pour effectuer le bilan des actions de formation dispensées auprès de vos salariés.



Pour toute information  
et toute demande  
d'accompagnement,  
contactez directement  
votre conseiller  
AGEFOS PME.